



## COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

---

### Quelques informations pratiques 2021-09

---

C'était la rentrée des classes : jeudi 2 septembre



19 élèves ont regagné les bancs de l'école de Sailly-au-Bois. Ils ont fait la connaissance de leur nouvelle maîtresse Melle Campin, Mme Thuillier étant partie rejoindre l'équipe enseignante de Wailly. Mme Lefebvre, à l'école de Souastre, assurera la direction cette année.

---

#### Site internet de la commune :



Vous pouvez désormais vous connecter sur le site internet de la commune en composant : <https://www.saillyaubois.fr/>. Vous y trouverez tous les renseignements que vous désirez sur la commune (urbanisme, guide de l'habitat, histoire de la commune etc...).

---



**Cimetière :** pour l'instant, le surplus des cailloux a été enlevé. Une nouvelle intervention va avoir lieu pour mettre une couche de shiste fin (06) et le niveler avant de procéder à l'engazonnement. Pour l'entretien entre les tombes, lorsque les caveaux sont très serrés, ce n'est pas à la commune d'intervenir, mais le propriétaire.

Le conseil municipal fera le nécessaire pour les tombes abandonnées et quand l'espace est très grand. Il a prévu d'intervenir le 18 septembre au matin, vous pouvez si vous le voulez, apporter votre concours à ce nettoyage citoyen. Tout le monde est le bienvenu. Il suffit de venir avec son outillage et son courage. Avec votre aide, le cimetière redeviendra agréable.

---

## Différents Rappels :



**Ma JDC** : journée de citoyenneté, elle concerne tous les jeunes, filles et garçons, qui atteignent leurs 16 ans. Elle est obligatoire et nécessaire pour toutes les inscriptions, que ce soit permis de conduire, examens etc. Un simple passage en mairie le mois des 16 ans suffit pour être en

règle.

---

## Inscriptions sur les listes électorales :



En 2022, les 10 et 24 avril, auront lieu les élections présidentielles. Elles seront suivies des élections des députés en juin.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales que vous pouvez faire

directement sur internet ([démarches.interieur.gouv.fr](http://démarches.interieur.gouv.fr)) ou en vous présentant à la mairie. Les inscriptions peuvent se faire maintenant toute l'année.

---

## Demande cartes d'identité :

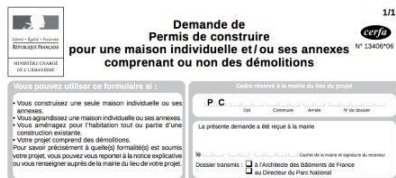


Cela fait plusieurs années que nous n'instruisons plus les demandes de cartes d'identité. Il faut se rendre dans une mairie agréée pour cela, c'est-à-dire Bapaume, Arras, Albert ...il est possible de faire un dossier de pré demande sur internet (même site que pour les listes électorales) ou de venir

retirer un dossier en mairie. Même processus pour les passeports. La carte d'identité est valable 15 ans en France, le passeport 10 ans.

---

## Dossiers permis de construire et déclaration préalable :



Lorsque vous faites des travaux, que ce soit un permis de construire ou une déclaration préalable, vous avez dans votre dossier avec l'arrêté autorisant les travaux, un imprimé pour l'ouverture de chantier et un autre pour signifier la fin des travaux.

N'oubliez pas de les ramener en mairie, c'est très important. Le service des impôts est en droit de vous les réclamer.

---

## Date à retenir :

**19 septembre** : ouverture de la chasse

Aucune autre date, bien que l'on trouve un peu plus de rassemblements festifs, la situation sanitaire semblant s'améliorer un peu partout en France, surtout grâce à la vaccination. Nous espérons avoir une cérémonie du 11 novembre normale.

Le maire, Georgette Mikolajczak

6 Rue Haute

62111 Sailly-au-Bois

Tel : 03 21 24 81 38

[mairie-saillyaubois62@orange.fr](mailto:mairie-saillyaubois62@orange.fr)

IPNS